

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2023
- Décisions Budgétaires Modificatives
- Taxe de séjour
- Frais de mission du personnel
- Situation administrative contractuel de Mathias KELCHE
- Points divers

REÇU À LA PREFECTURE

16 JUL. 2024

DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »

Séance du 10/06/2024

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Nathalie ROUSSEL, Noëllie HESTIN, Thomas GOETTELMMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :
Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :
Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Jean-Claude GALMICHE, Catherine MALECKI

Participant aux délibérations :

6 membres élus communautaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG, Jean-Marc BURRUS, Jean-Luc FRECHARD

5 membres issus du secteur socio-professionnel :

Roland QUINCIEU, Thomas BELLICAM, Guillaume RUCH, Séverine KIEFFEL, Jean-Louis BORMANN,

Excusés :

Gérard DELACOTE, Catherine MALECKI, Armelle WILLEMIN, Jean-Claude GALMICHE, Joseph GAUTHIER, Denis PETIT

Secrétaire de séance : Mathias KELCHE

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP35/2024

APPROBATION DU PV 73 du 22/04/2024

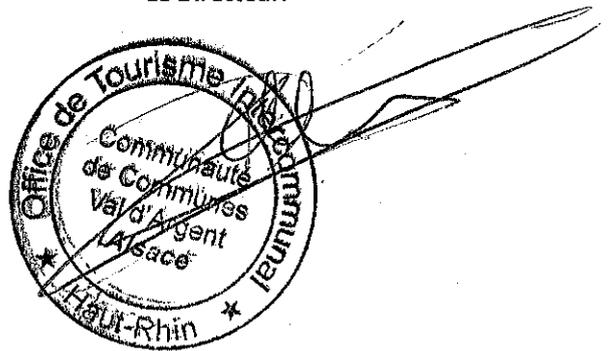
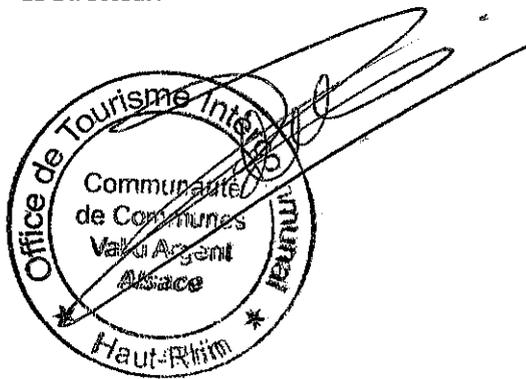
La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le PV 73 du 22/04/2024 à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024

Le Directeur.



REÇU À LA PRÉFECTURE

16 JUL. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP36/2024

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

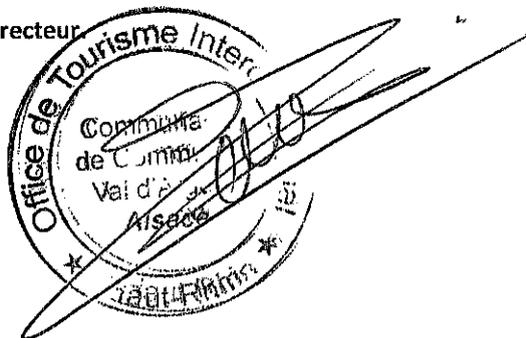
Mathias KELCHE présente les rapports d'activité de l'EPIC Office de Tourisme du Val d'Argent - Tellure. Les présentations peuvent être transmises par mail aux membres du Comité Directeur qui en font la demande.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** du rapport d'activité 2023 de l'EPIC OTVA-Tellure.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024

Le Directeur



REÇU À LA PREFECTURE
16 JUL. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP37/2024

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Gaëlle SKOCIBUSIC explique que les collectivités sont tenues de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable. En effet, le retard de paiement fait en effet porter un risque sur le recouvrement de la créance. C'est pourquoi, afin de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité, il est nécessaire de constater une provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Dans ce contexte, il est nécessaire de prévoir, à l'article 6817 "Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants" (*Chapitre 68* : Dotations aux amortissements et aux provisions) un montant des dépréciations. Pour l'année 2024, sur la base des pièces présentes sur l'état des restes à recouvrer depuis plus de 2 ans, le montant à prévoir est de 273, 60 euros.

La Présidente propose donc, afin de permettre la provision et de régulariser la situation, d'imputer un montant de 275 euros du chapitre 67 (charges exceptionnelles), compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants), comme suit :

Chapitre 67 - Compte 678 (autres charges exceptionnelles)	- 275 euros
Chapitre 68 – Comptes 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants)	+ 275 euros

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la décision budgétaire modificative suivante :

Sur la section de fonctionnement

Chapitre 67 - Compte 678 (autres charges exceptionnelles)	- 275 euros
---	-------------

Chapitre 68 – Comptes 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants)	+ 275 euros
---	-------------

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024

Le Directeur.



REÇU À LA PREFECTURE
16 JUL. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
 Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
 Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP38/2024

TAXE DE SEJOUR

Gaëlle SKOCIBUSIC rappelle que les tarifs avaient été revus en 2023 (pour l'année 2024) afin d'être plus en phase avec les pratiques à l'échelle régionale. Le tableau, ci-dessous, permet de rappeler les tarifs votés en 2023.

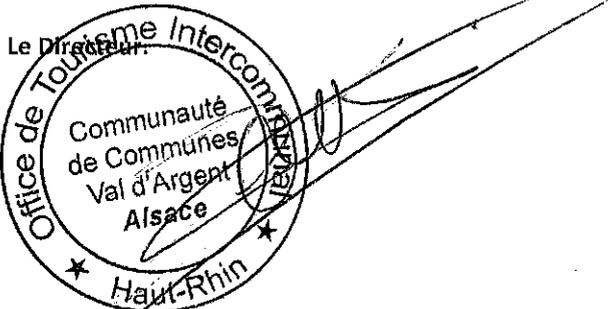
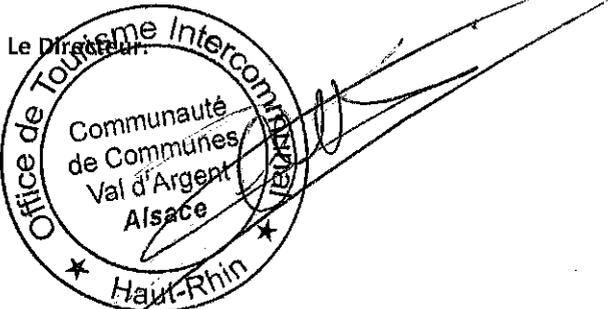
Catégories d'hébergements	Tarifs plancher	Tarifs plafond	Tarifs 2023	Hausse +12%	Moyenne Haut-Rhin	Tarifs 2023 avec TAO*	Hausse +12% avec TAO	Moyenne Haut-Rhin avec TAO	Tarifs 2023	Hausse +12%	Moyenne Haut-Rhin
Palaces	0,70 €	4,50 €			2,75 €	3,08 €	3,03 €	40,15%	53,85%	52,56%	
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €			1,40 €	1,56 €	1,68 €			31,77%	
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €			1,00 €	1,11 €	1,33 €				
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €			0,80 €	0,89 €	0,98 €			35,45%	
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €			0,50 €	0,55 €	0,74 €			52,86%	
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,60 €			0,40 €	0,44 €	0,62 €			60,00%	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €			0,40 €	0,41 €	0,47 €	40,00%	50,00%	57,50%	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €			0,22 €	0,22 €	0,22 €				
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	1%	5%			5% + TAO	5%	4,82%				

*TAO 10% (Taxe Additionnelle Départementale)

Elle propose que pour l'année 2025, les tarifs soient maintenus à l'identique et qu'une réflexion soit menée l'année prochaine avec le Comité Directeur (pour la taxe de séjour de l'année 2026).

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le maintien des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2025 sur la base des tarifs de l'année 2024.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024

Le Directeur,



Pour extrait conforme,
 Le Directeur.




REÇU À LA PRÉFECTURE

16 JUL. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP39/2024

FRAIS DE MISSION DU PERSONNEL

Gaëlle SKOCIBUSIC explique que la Trésorerie a récemment bloqué des remboursements de frais de missions de certains agents car nous ne sommes pas en règle sur le cadre réglementaire. En effet, la dernière délibération, qui sert de base au remboursement des frais de missions des agents de l'EPIC date de 2007. Cette délibération propose un remboursement selon un barème qui apparaît obsolète. De plus, elle base le remboursement des frais de missions sur ceux des fonctionnaires d'état.

Gaëlle SKOCIBUSIC propose que le remboursement des frais soit effectué sur base des frais réels et que les agents soient remboursés sur présentation des justificatifs de dépenses. Elle propose pour ne pas pénaliser les dépenses engagées par certains agents au cours du 1^{er} semestre 2024, que cette évolution ne soit mise en œuvre qu'à compter du 1^{er} juillet 2024.

*Vu la délibération EP 16/07 de l'EPIC OTVA-Tellure, vu les décrets n°2006-781 du 3 juillet 2006 et n°2001-654 du 19 juillet 2001, vu l'arrêté du 20/09/2023, le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité***

Du 01/01/2024 au 30/06/2024 le remboursement forfaitaire des frais de missions des agents de l'EPIC selon le barème suivant :

Repas : 20 euros

Hébergement France : 90 euros

Hébergement Grande ville (plus de 200 000 habitants) hors Paris : 120 euros

Hébergement Communes de la métropole du Grand Paris : 120 euros

Ville de Paris : 140 euros

A compter du 01/07/2024, le remboursement des frais de missions sur présentation des justificatifs de dépense, avec un plafond maximal selon le barème suivant :

Repas : 20 euros

Hébergement France : 90 euros

Hébergement Grande ville (plus de 200 000 habitants) hors Paris : 120 euros

Hébergement Communes de la métropole du Grand Paris : 120 euros

Ville de Paris : 140 euros

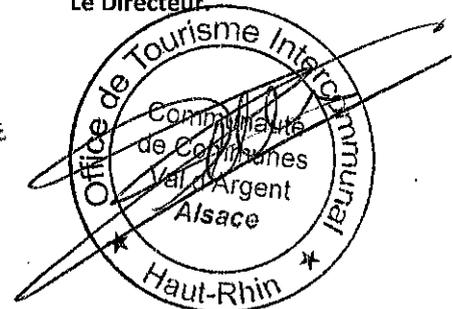
Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024

Le Directeur



REÇU À LA PRÉFECTURE
16 JUL. 2024

Pour extrait conforme,
Le Directeur



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP40/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE CONTRACTUELLE DE MATHIAS KELCHE

Pour ce point de l'ordre du jour, Gaëlle SKOCIBUSIC demande à Mathias KELCHE de quitter la salle de réunion puisqu'il est directement concerné par le sujet.

Gaëlle SKOCIBUSIC évoque le contexte de la nomination de Mathias KELCHE et rappelle qu'il a été nommé à la Direction de l'EPIC OTVA-Tellure par intérim le 7 juillet 2023. Cet intérim était prévu pour une année. Passé cette date, l'EPIC se doit de régulariser la situation. Mathias KELCHE, pour exercer légalement les fonctions de directeur de l'EPIC doit en effet disposer d'un contrat de travail au sein de l'établissement. Des échanges ont eu lieu avec Mathias KELCHE au printemps pour régulariser cette situation et lui proposer deux contrats à mi-temps (direction du Pôle Culturel CCVA et direction EPIC). Ce dernier a alors sollicité un délai auprès de la Présidente de l'EPIC et du Président de la CCVA, en vue de prolonger exceptionnellement la période d'intérim. En effet, compte tenu du déroulé des derniers mois et les nombreuses urgences et aléas auxquels il a dû faire face, Mathias KELCHE a indiqué qu'il souhaitait avoir davantage de temps et le recul nécessaire sur la situation afin de prendre une décision définitive.

Dans ce contexte, un courrier Co-signé par Gaëlle SKOCIBUSIC Présidente de l'OTVA et Jean Marc BURRUS, Président de la CCVA, a été envoyé début mai 2024 en Préfecture. Ce courrier exposait notamment la situation de Tellure suite à la suspension et licenciement du Directeur de l'EPIC intervenu en janvier 2024 et l'ampleur de la réorganisation de la structure. Une demande de prolongation à titre exceptionnel de la période d'intérim jusqu'au 31/12/2024 a été sollicitée. Cette demande, a été acceptée par la Préfecture (réponse apportée le 10/06)

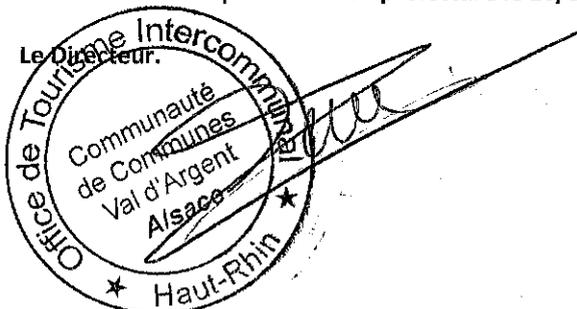
Gaëlle SKOCIBUSIC propose aux membres du comité Directeur de faire de même et de voter la prolongation de la période de direction par intérim de Mathias KELCHE jusqu'au 31 décembre 2024.

Gaëlle SKOCIBUSIC indique également qu'elle transmettra la rédaction de ce point à l'ordre du jour à M KELCHE afin que les échanges puissent être consignés dans le Procès-verbal de la séance.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la prolongation de la mise à disposition de Monsieur Mathias KELCHE par la Communauté de Communes du Val d'Argent auprès de l'EPIC OTVA-Tellure pour assurer la direction par intérim de l'établissement. Cette mise à disposition est convenue sur la base d'un mi-temps soit 50% de son temps de travail.*

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024



REÇU À LA PRÉFECTURE

16 JUL. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24 Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC Nombre de membres participant aux délibérations : 11

POINT EP41/2024

POINTS DIVERS

Guinguettes de l'Office de Tourisme

Voici les dates et lieux retenus pour les guinguettes 2024 :

- 11 Juillet : Les Bagenelles à Sainte-Marie-aux-Mines.
- 18 Juillet : Ferme d'Argentin à Lièpvre.
- 25 Juillet : Vélo Club - Parc Jules Simon à Sainte-Marie-aux-Mines.
- 1er Août : Restaurant Elisabeth à La Vancelle.
- 8 Août : Place des fêtes à Rombach-le-Franc.
- 15 Août : Camping Les Reflets à Sainte-Marie-aux-Mines.
- 22 Août : Auberge du Petit Haut à Sainte-Marie-aux-Mines.

REÇU À LA PRÉFECTURE

16 JUL. 2024

Ces soirées seront animées par le groupe danse et de musique traditionnelle alsacienne Holatrio Hop'sasa.

Panneaux autoroutiers

Mathias KELCHE explique que le projet autour des panneaux pour les routes départementales est finalisé. Il présente une dernière fois le visuel qui sera installé prochainement par les services de la CEA sur la N59 (entre le Lièpvre et Sainte Marie aux Mines) et à l'entrée du village du Bonhomme.

En ce qui concerne le panneau autoroutier, la démarche est plus longue et contraignante car les réglementations sont plus sévères et encadrées. Mathias KELCHE présente le visuel retenu pour le panneau autoroutier. Notre volonté est de garder une cohérence entre les panneaux des routes départementales et de l'autoroute même si pour des raisons réglementaires, il n'est pas possible de reprendre le même visuel.

Mobilier de cuisine

La cuisine de Tellure évolue. Dans ce contexte et afin d'accompagner cette transition Mathias KELCHE souhaite procéder à l'achat de matériel adapté. Il s'agit dans l'immédiat de fours à tarte flambée et d'une nouvelle friteuse pour un montant total de 2 313.28 euros ttc. Les fonds sont disponibles sur le budget d'investissement de l'EPIC.

Les 24h de la biodiversité

Gérard FREITAG revient sur la manifestation qui s'est tenue à Tellure, les 8 et 9 juin derniers. La centaine de personnes présentes pour le recensement dans le Val d'Argent ont été très bien accueillies. Les espaces étaient bien aménagés et tout était fait pour faciliter l'organisation du weekend. De nombreux partenaires étaient présents tels que l'OFB, la LPO, la fédération de pêche, l'Asepar ou encore l'association du festival de photographie en Val d'Argent.

Radon à Tellure

Les premiers relevés de la campagne de mesure réalisée en 2023 indiquent la présence de Radon sur le site de Tellure. Nous sommes dans l'attente du rapport final mais une seconde campagne de mesure sera réalisé cet été.

Prochains Comités Directeur

- lundi 9 septembre à 16h (report du 26 aout)
- lundi 14 octobre à 16h

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des points divers abordés.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

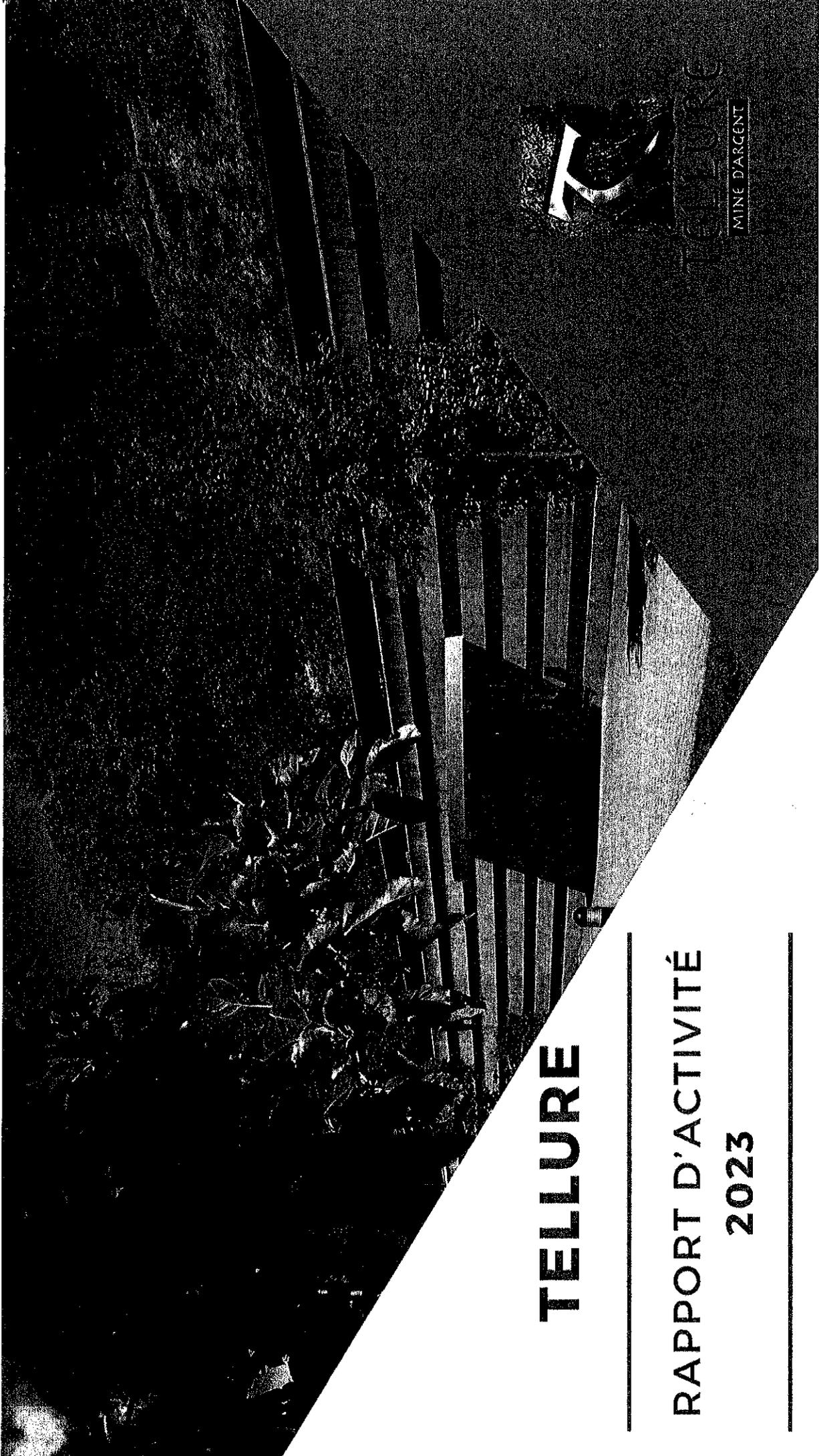
Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 10/07/2024

Le Directeur.



REÇU À LA PRÉFECTURE

16 JUL. 2024



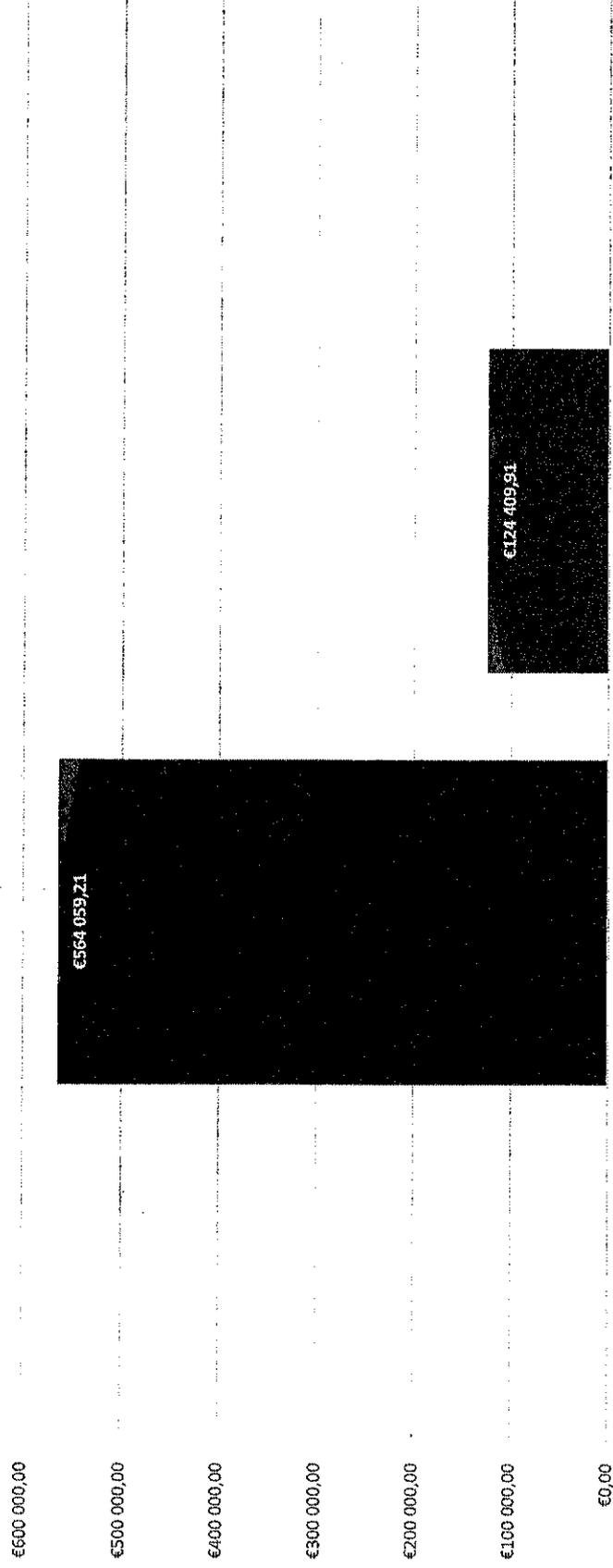
TELLURE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

TELLURE
MINE D'ARGENT

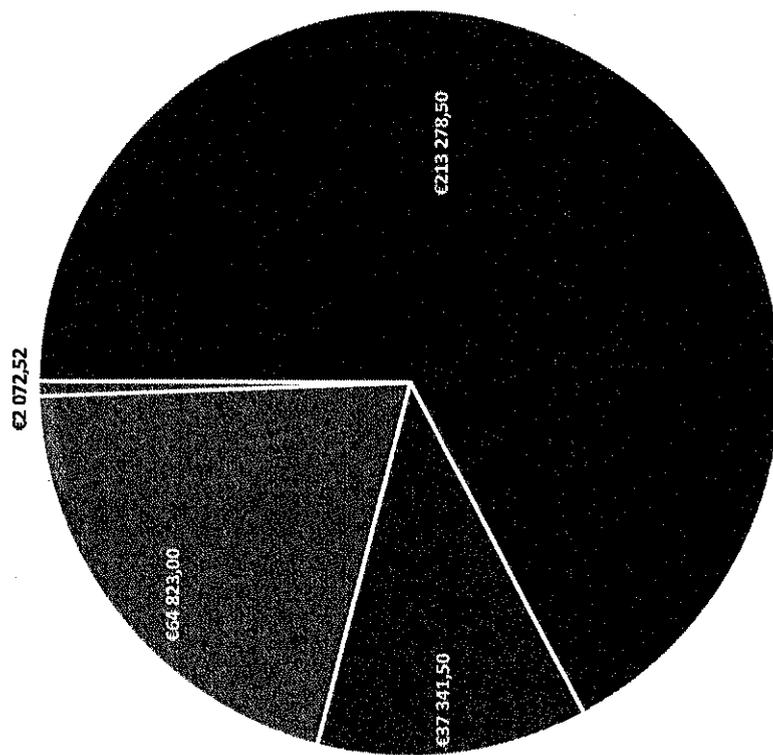
I. TELLURE EN CHIFFRES

Chiffre d'affaires total HT (ventes en direct et en ligne)



■ En direct ■ En ligne

Chiffre d'affaires détaillé de la billetterie HT (ventes en direct)



■ Visite classique ■ Escape Game ■ Spéléologie ■ Divers (salle polyvalente, vente de Pass Alsace etc.)

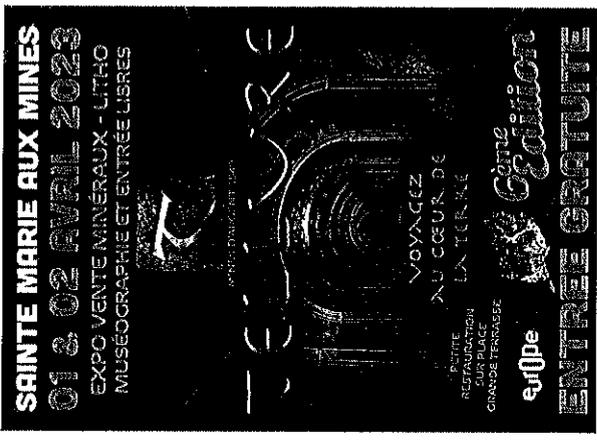
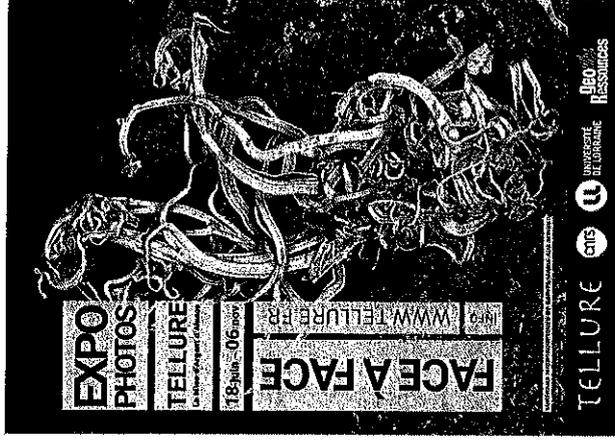
II. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

NOS EXPOSITIONS

- Exposition photo « Face à Face » jusqu'à Aout
- Expo bois fossilisé
- Exposition « Napoléon et l'Arsenic »

NOS SALONS

- Expo-vente « cristaux » du 12 au 15 aout -> ANNULEE
- Bourse aux minéraux du 1 au 2 avril 2023 et du 23 au 24 septembre 2023

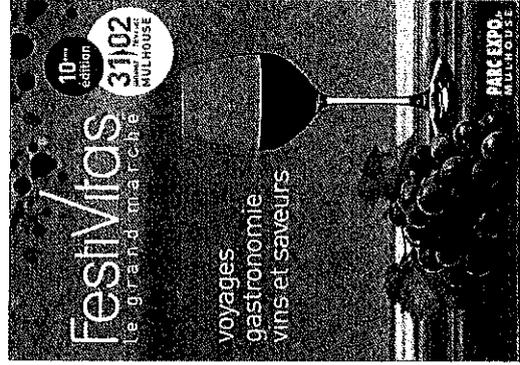


III. PROMOTION ET COMMUNICATION

1. CANAUX DE PROMOTION

LES SALONS

- Forum des enseignants à Sainte-Croix-aux-Mines
- Josy Tourisme
- Festivitas



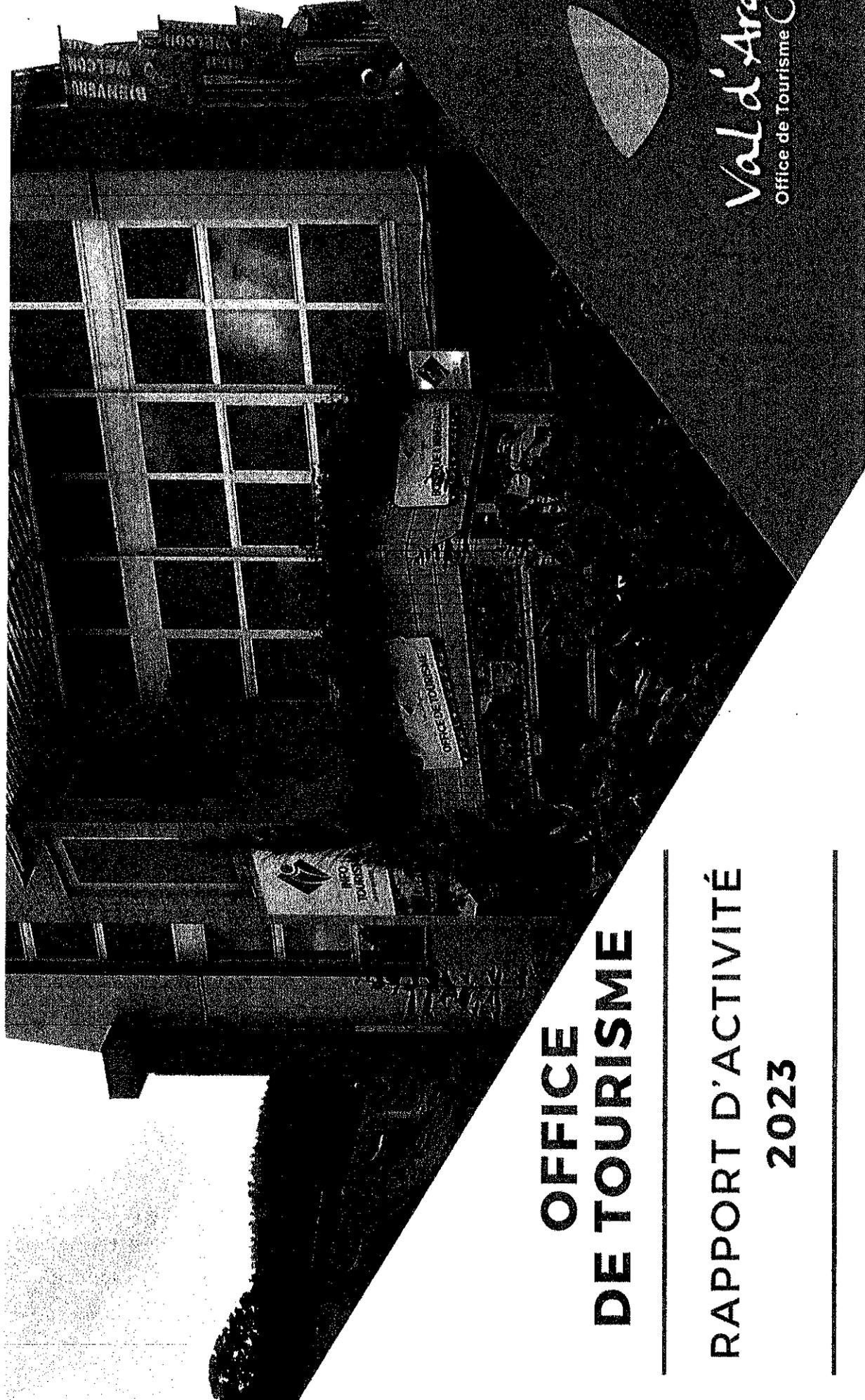
NOS PARTENARIATS



V. CONCLUSION

ANALYSE

	+	-
Hausse du chiffre d'affaires (+ 1,3 %)		
2023: 614 718,91 € HT		
2022 : 606 742,33 € HT		
2021 : 456 283,22 € HT		
Nouvelles offres et animations		
Jeu de piste fantastique « Tellureland »		
Festival Viking		
Visite contée Halloween		
Balade gourmande avec l'ADT		
Nouvelle offre scolaire		
Ateliers pédagogiques et journée des enseignants		
Via Ferrata et Spéléo		
Hausse importante des activités (+ 11,4 %)		
Baisse du nombre de visiteurs (- 4,8 %)		
2023: 28 915		
2022 : 30 391		
2021 : 20 066		
Annulation Cristaux (aout 2023)		
Contexte de changement de direction		
Escape game peu fréquenté hors Juillet/Aout		
Essoufflement du produit		
Exposition « Face à face » interrompue		
Demande des auteurs		
Fuite de la verrière		
Dégradation du mobilier et remise en question de la démarche de renouvellement de la muséographie.		



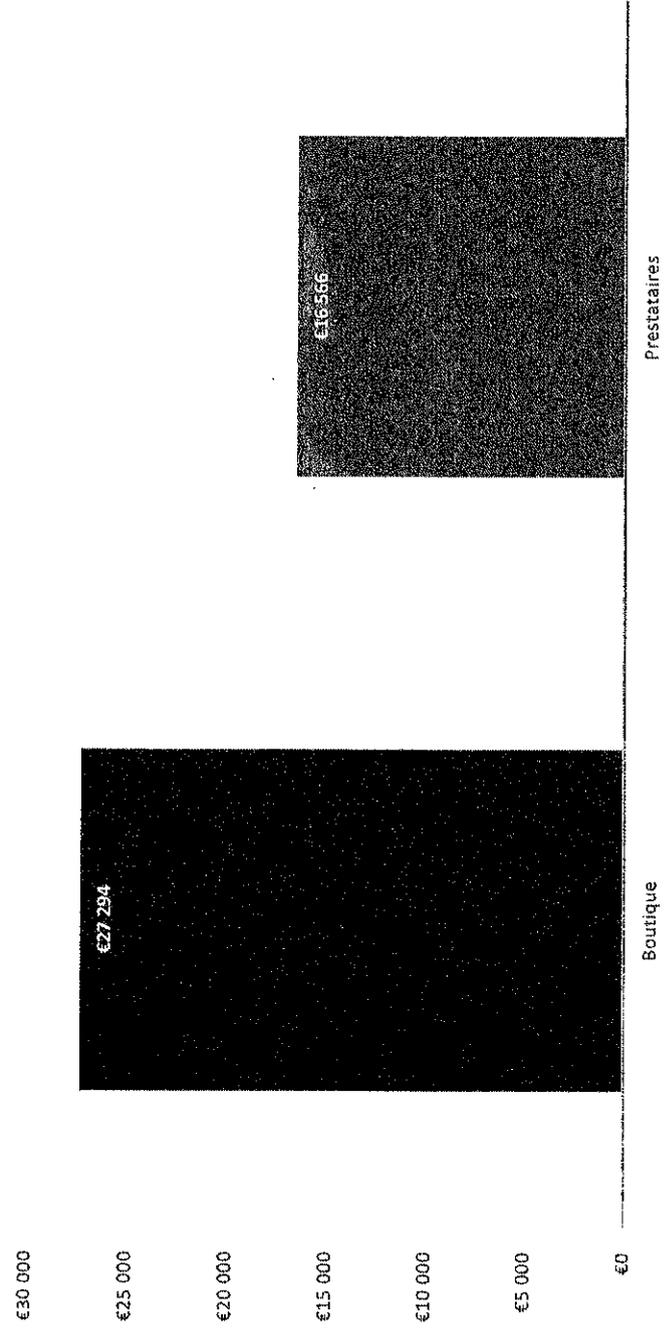
Val d'Argent
Office de Tourisme

OFFICE DE TOURISME

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023

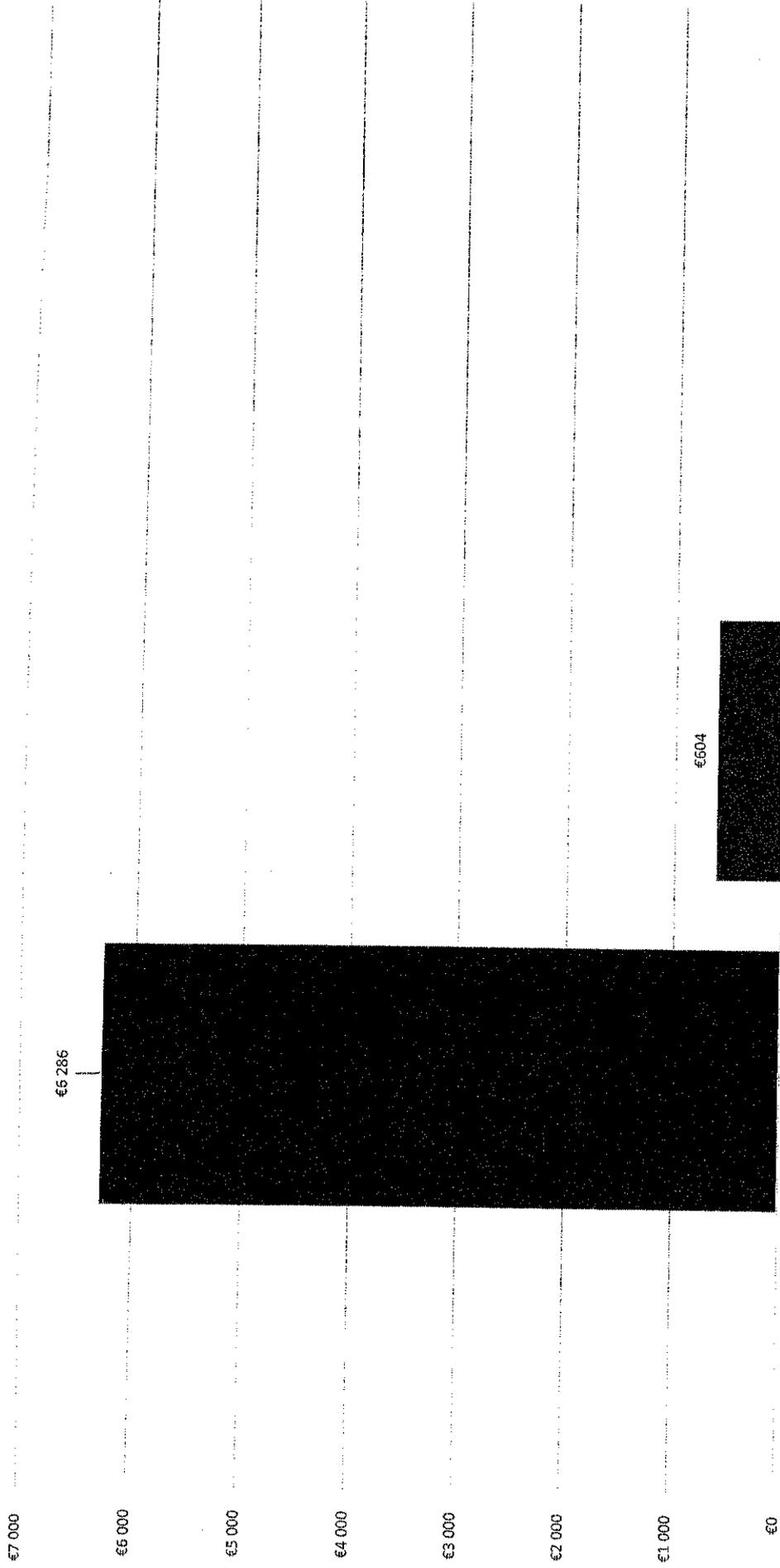
I. L'OFFICE DE TOURISME EN CHIFFRES

Chiffre d'affaires total HT



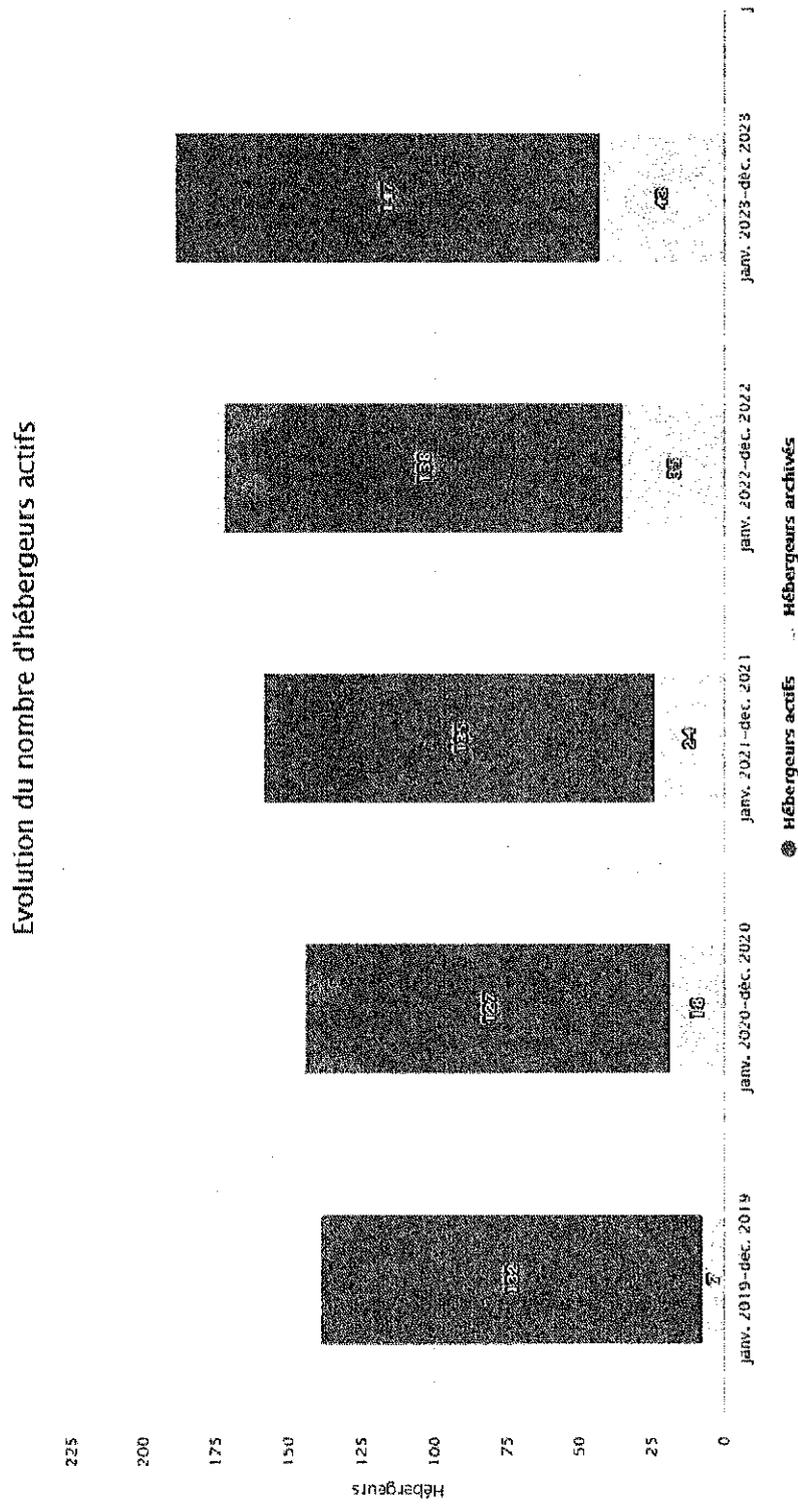
NB : Office de Tourisme de la ville de
 Châteaubriant a obtenu le statut de
 collectivité locale à compétence
 déléguée en matière de
 services touristiques. Le statut de
 collectivité locale a été obtenu par décret
 le 15/05/2014.

Chiffre d'affaires juillet et août HT (régie)



■ Minéraux ■ Papier ■ Divers/produits dérivés

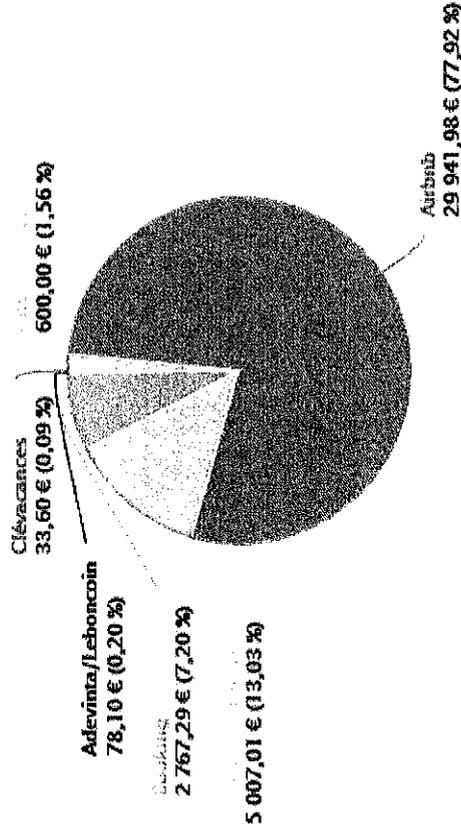
Evolution du nombre d'hébergeurs actifs de 2019 à 2023.



Reversement des opérateurs numériques pour l'année 2023

Montants reversés

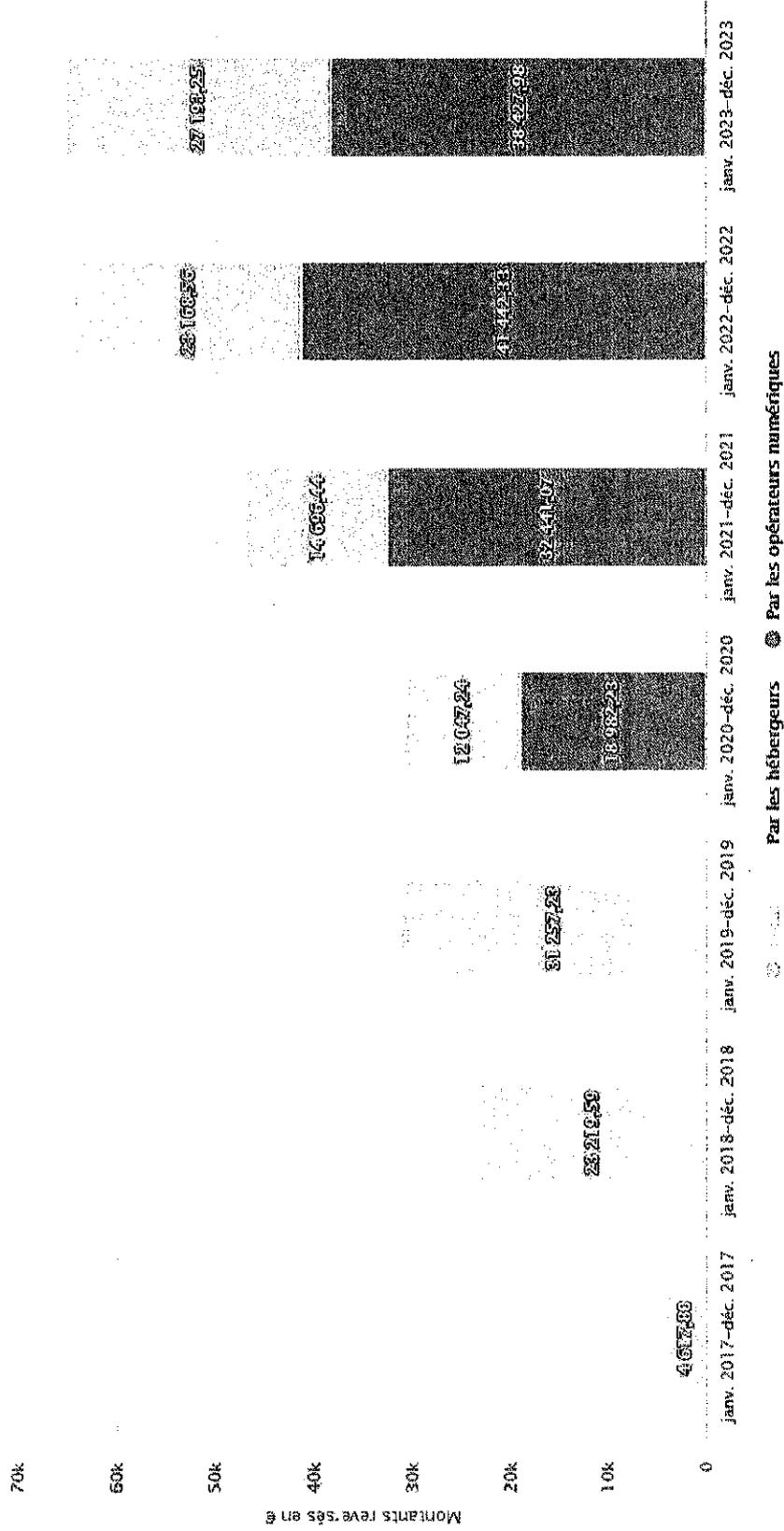
Total : 38 427,98 €



Période de calcul	Opérateur numérique	Montants reversés en €	En proportion des montants reversés (%)
janv. 2023 - déc. 2023	Giles de France	600,00	1,56
janv. 2023 - déc. 2023	Airbnb	29 941,98	77,92
janv. 2023 - déc. 2023	Abitel Homeaway	5 007,01	13,03
janv. 2023 - déc. 2023	Booking	2 767,29	7,20
janv. 2023 - déc. 2023	Adevinta/Leboncoin	78,10	0,20
janv. 2023 - déc. 2023	Clévacances	33,60	0,09
janv. 2023 - déc. 2023	Total	38 427,98	

Evolution des montants reversés depuis 2017

Evolution des montants reversés



II. ANIMATIONS TOURISTIQUES

APÉRITIFS DE BIENVENUE

L'apéritif de bienvenue est un moment convivial que l'Office de Tourisme propose tous les lundis à 11h de mi-juillet à mi-août. Ce temps de partage associe promotion du territoire et dégustation de produits locaux.

Coût : 144 € HT

SOIRÉES GUINGUETTE

Chaque jeudi soir, chez des prestataires du Val d'Argent avec petite restauration et buvette proposées, Cette soirée est animée par un groupe de musiciens local et de danseurs folkloriques.

Coût : 4776€ HT

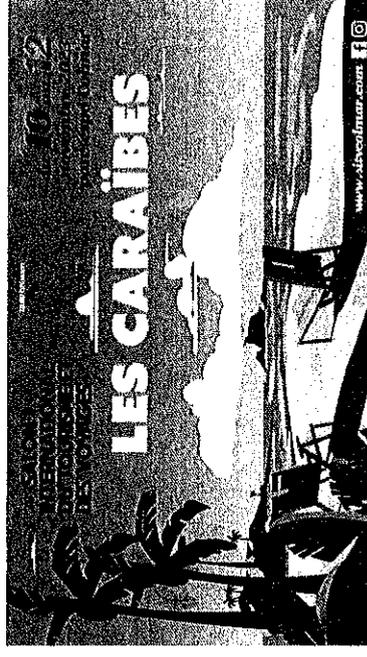


- **LE SITV**

Tous les ans, l'Office de Tourisme participe au Salon International du Tourisme et des Voyages (SITV).

En 2023, les animations de Noël étaient à l'honneur.

- Coût : **1 447 € HT**

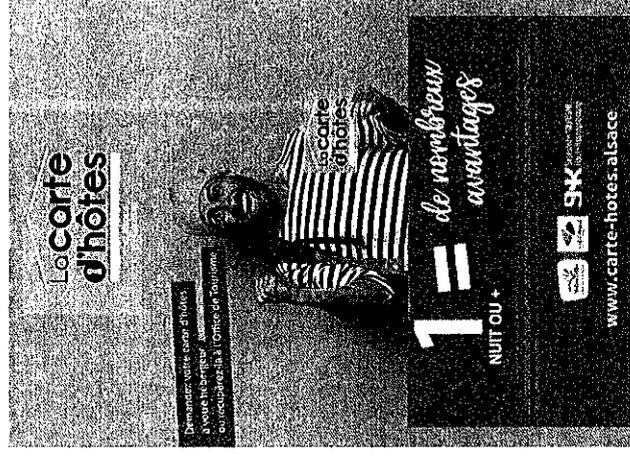


- **LA CARTE D'HÔTES**

La carte d'hôtes est le résultat d'une collaboration entre notre territoire, le territoire de Sélestat Haut-Koenigsbourg et la Vallée de Villé.

Cette carte, remise gratuitement aux personnes qui séjournent plus d'une nuit sur l'un des 3 territoires, offre de nombreuses remises auprès des prestataires adhérents.

- Coût : **277,65 € HT**



COÛTS D'ÉDITION, DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION (HT)

Conception	Edition et impression	Internet et réseaux	Autres médias
Magazine Expérience Val d'Argent 2023 1500€ HT	Impression Magazine 4458€ HT	Newsletter 1 995€ HT	Image du territoire : 4457€ (ADT 150€, LEI 810€, ADN 744€, ADOTGE 50€, RESOT 920€, AtoutF 1003€)
Guide de l'hébergement 400€ HT	Impression Guide hébergement 836,40€ HT	Contrat hébergement WEB 360€ HT	SITV 1 447 €
Affiches Guinguettes et apéritifs de bienvenue 680€ HT	Impression affiches Guinguettes 122,02€ HT	Conception page internet "Idées de séjours en Val d'Argent" 712€ HT	Stand marché de Noël Ste Marie : 40 €
	Impression programme Noël 351€ HT	Développement WEB LEI 483€ HT	
		ASSISTANCE WEB 240,50€ HT	
2580€	5767,42€	3790,50€	5164€

Total : 18 081,92€

OBJECTIFS ET PROJETS 2024

- **Obtention du label Vélo**
Création de la station vélo place du Prensureau
- **Démarche Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**
Approche environnementale. Lien avec le plan climat air énergie CCVA.
- **Maison du Val d'Argent**
Démarrage des travaux et stratégie d'attractivité.
- **Agrandir l'équipe**
Embauche d'un alternant

